

Avis de Décès

77 - MONTEAUFORT-VALENTIN

Mme Jacqueline LEVY, son épouse ;
Chantal et Didier JANELLE,
Nadine et Michel SYLVESTRE,
Valérie LEVY et Jimmy GOFFRE,
ses enfants ;
Pauline, Axel, Vincent,
Marie, Laurine et Emmy,
ses petits-enfants ;
ainsi que toute la famille
au douleur de vous faire part du
décès de

M. GILBERT LEVY
PORTE-DRAPEAU DE LA VILLE DE
MONTEAUFORT-VALENTIN
ANCIEN COMBATTANT D'ALGERIE
ANCIEN CONSEILLER MUNICIPAL
ANCIEN PRÉSIDENT ET
ENTRAÎNEUR
DU CLUB DE NATATION
MONTEREILAIS
PRÉSIDENT DU CLUB DE DANSE
BEL AGE

survenu le jeudi 30 mars 2017,
à l'âge de 82 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le
mardi 5 avril 2017 à 14 heures en la
Collégiale Notre-Dame et Saint-Loup de
MONTEAUFORT-VALENTIN, où l'on se
réunira.

Un registre à signatures tiendra lieu de
condoléances.

L'inhumation aura lieu dans la sépulture
de famille au cimetière de
MONTEAUFORT-VALENTIN.

PF.G. MARBRERIE
MONTEAUFORT-VALENTIN
01 60 96 25 90

La reproduction
de nos
petites annonces
est interdite

77 - SAINT-BRICE

Mme Yvette JACQUES, son épouse,
M. et Mme Patrice et Corinne JACQUES,
ses enfants ;
Julien, son petit-fils,
ses frères, sœurs,
beaux-frères et belles-sœurs,
une pensée pour
Jean-Pierre (1) et Gilbert (1),
ses neveux et nièces
ainsi que toute la famille
ont la douleur de vous faire part du
décès de

M. MICHEL JACQUES
ANCIEN COMBATTANT D'ALGERIE

survenu à PROVINS, le 30 mars 2017
dans sa 80ème année.

Les obsèques religieuses seront célébrées
le mercredi 5 avril 2017 à 14H30 en
l'église de Saint-Brice et seront suivies de
l'inhumation au cimetière de
SAINT-BRICE.

Reunion et registre à signatures à l'église.

ETS CANARD LE CHOIX FUNÉRAIRE
77160 PROVINS - 01 60 58 01 01

77 - PROVINS

Sa famille,
ses amis,
vous font part du décès de

MME ISABELLE COMMEAU
NÉE ORTEGA
« ZAZA »

survenu le 29 mars 2017,
à l'âge de 95 ans.

La cérémonie civile sera célébrée dans
l'intimité le 4 avril 2017 à 9H45, à la
maison funéraire 7 rue de Barlay 77160
PROVIN, suivie de l'inhumation au
cimetière ville basse ancien de PROVINS.

Fleurs roses, rouges ou jaunes
uniquement.

Pas de plaque, pas de couronne.

PF MARBRERIE PRADOUX-CHEVRIOT
PROVIN - 01 64 00 01 93

77 - DONNEMARIE DONTILLY

Une pensée pour
M. Jean-Claude PRÉVOST,
son époux,
Christophe PRÉVOST et Cécile ROZENSKI,
Sylvie PRÉVOST et William LIQUETTE,
Sophie PRÉVOST et Jean-Charles
LEGRUEL,
ses enfants,
Benoît, Coline, Julien, Paul,
ses petits-enfants,
ses frères, sœurs,
beaux-frères, belles-sœurs,
ses neveux, nièces
ainsi que toute la famille et ses amis
au douleur de vous faire part du décès de

MME DENISE PRÉVOST
NÉE LECLERE

survenu le 30 mars 2017, à l'âge
de 78 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée
en l'église de DONNEMARIE DONTILLY,
le mardi 4 avril 2017 à 14H30, suivie de
l'inhumation au cimetière de
DONNEMARIE.

Un registre à signatures tiendra lieu de
condoléances.

PF MARBRERIE BRIOIS NEGREVORE
GOUAIX & PROVINS - 01 64 00 03 92

Décès d'un proche,
informez et remerciez
vos proches, présentez
vos condoléances ou
honorez leur mémoire
pour leur anniversaire.

+ Vos annonces par tél. 01 40 10 52 45
+ e-mail : carnets@leparisien.fr
ou www.annoncesleparisien.fr

PRÉVOYANCE

VOTRE CONTRAT OBSÈQUES PERSONNALISÉ

A partir de **5€ TTC/mois***

-80€**

DE PÈRE EN FILS DEPUIS 80 ANS

Ets SANTILLY

De père en fils depuis 1937

www.santilly.com
E-mail : contact@santilly.com

LE CHOIX FUNÉRAIRE

LE CHOIX DE LA VIE

PREMIER RÉSEAU FRANÇAIS DE POMPES FUNÈRES ET DE MARBRIERS INDÉPENDANTS

93	PANTIN FUNÉRAIRIUM 10, rue des Pommiers 01 48 45 02 76 RCS Boulogny 382 007 902 Hab. 15.93.051	240, rue de Stalingrad DRANCY 01 48 37 15 60 RCS Boulogny 408 594 356 Hab. 11 93 149	92	VILLENEUVE-LA-GARENNE 52, av. du Mal Leclerc 01 47 98 24 12 RCS Nanterre 508 498 771 Hab. 12 92 N191	60	SENILS 7, place Henri IV 03 44 25 60 60 RCS Compiègne 814 732 335 Hab. 2016.05.02
	PANTIN 170, av. du Gal Leclerc 01 48 45 87 47 RCS Boulogny 382 007 902 Hab. 12 93 157	AUBERVILLIERS FUNÉRAIRIUM 48, rue Charles Tillon 01 43 52 01 47 RCS Boulogny 339 022 939 Hab. 15.93.049	95	GOUSSAINVILLE FUNÉRAIRIUM 27, rte de Roissy 01 38 88 47 26 RCS Fontaine 384 637 757 Hab. 16.95.045		CHANTILLY 91, rue du Connétable 03 44 58 60 60 RCS Compiègne 814 732 335 Hab. 2016.05.03

Annonces JUDICIAIRES ET LÉGALES 92

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2017 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements :
60 (4,45 €) - 75 (5,50 €) - 77 (5,25 €) - 78 (5,25 €) - 91 (5,24 €) - 92 (5,50 €) - 93 (5,50 €) - 94 (5,50 €) - 95 (5,25 €) tarifs HT à la ligne définis par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication de décembre 2016.

LES MARCHÉS PUBLICS

Consultez nos annonces sur
<http://avidemarches.leparisien.fr>

Appel à projets
Candidatures

AVIS RENDANT PUBLIC UN PROJET

La société

PSG TRAINING CENTER

Société en nom collectif au capital de 37.000,00 euros, dont le siège social se trouve à BOULOGNE-BILLANCOURT (92650), 53 Avenue Emile Zola, identifiée sous le numéro SIREN 821 789 740 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANTERRE, a décidé de saisir la Commission Nationale du Débat Public en application de l'article L.121-8 II du Code de l'environnement pour le projet suivant : réalisation du centre d'entraînement et de formation du Paris Saint-Germain sur la commune de Poissy (Yvelines). Ce projet est constitué du centre d'entraînement de l'équipe professionnelle masculine de football du Paris Saint-Germain, du centre de formation et de pré-formation de la section football, du centre d'entraînement et de formation de la section handball, d'un Stade de 5000 places et de divers équipements d'entraînement, d'hébergement et de restauration pour les joueurs et les salariés du Paris Saint-Germain. La mise en service du centre est prévue pour 2019-2020.

Ce projet a pour vocation de développer un lieu équilibré et pensé dans sa globalité présentant les équipements indispensables à l'atteinte du niveau de performance visé par le Club. Au-delà d'une réalisation purement fonctionnelle et technique, le Paris Saint-Germain tient particulièrement à se donner les moyens d'impulser une dynamique positive et durable sur le territoire sur le plan social et économique, et de concevoir un projet exemplaire sur le plan environnemental. La conception du projet s'appuiera par ailleurs sur un dispositif de concertation dédié et pérenne ainsi que sur les pratiques de concertation de la commune de Poissy. Le public peut consulter le document décrivant les objectifs, les caractéristiques essentielles du projet et les modalités de concertation envisagées à ce stade sur le site Internet du Paris Saint-Germain : www.psg.fr. Un site Internet afin de s'informer sur le projet et participer à la démarche de concertation est également prévu, avec une mise en ligne au plus tard le 30 juin 2017.

Avis divers



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ETABLISSEMENT
PUBLIC TERRITORIAL
GRAND PARIS
SEINE OUEST

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

regroupant les communes de Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Marnes-la-Coquette, Meudon, Sèvres, Vanves et Ville d'Avray

AVIS AU PUBLIC

Par délibération en date du 30 mars 2017, le Conseil de Territoire de l'Établissement Public Territorial GRAND PARIS SEINE OUEST :

- a confirmé l'ensemble des périmètres de droit de préemption urbain tels qu'instaurés par les conseils municipaux des communes de Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Marnes-la-Coquette, Meudon, Sèvres, Vanves et Ville d'Avray, antérieurement à la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

- a confirmé l'ensemble des périmètres de droit de préemption urbain renforcé instaurés par délibérations motivées des conseils municipaux des communes de Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Marnes-la-Coquette, Meudon, Sèvres, Vanves et Ville d'Avray antérieurement à la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté.

Cette délibération est affichée au siège de l'Établissement Public Territorial GRAND PARIS SEINE OUEST (9 route de Vaugrand à Meudon) est affichée depuis le vendredi 31 mars pour une durée d'un mois. Mention en est insérée dans deux journaux diffusés dans le département des Hauts-de-Seine.

Constitution
de société

Par acte SSP en date du 12/03/2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

GLOBAL RENOV 92

Forme : SARL
Capital : 1500 Euros
Siège Social : 03 rue Pages,
92150 Suresnes
Durée : 99 ans
Objet social : Batiment Tout Corps d'Etat
Gérant : M. Touabi Salim
Immatriculation au RCS de NANTERRE

Par acte SSP en date du 29 mars 2017, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

SCI FELIX FAURE

Nom Commercial :
Forme : SCI
Capital : 1000 Euros
Siège Social : 105 Avenue Felix Faure,
92000 Nanterre
Durée : 99 ans
Objet social : L'acquisition et la gestion de biens immeubles
Gérant : M. OUADDAHA Samir, Gérant, demeurant au 105, avenue Felix Faure 92000 Nanterre
Immatriculation au RCS de NANTERRE.

Divers société

DT FINANCE ET CONSEIL

SARL au capital de 2.500 Euros
Siège social :
126 Boulevard de la République
92210 SAINT-CLOUD
812 622 009 RCS NANTERRE

Le 28 mars 2017, l'AGO a décidé de transférer le siège social au 89, rue du Colonel de Rochebrune 92380 GARCHES

Mention faite au RCS de NANTERRE

ICEBERG TRANSPORT

SAS au capital de 100 euros
Siège social : 6 rue Charles Paradinas
92110 Cligny
RCS N° : 824 562 177 de NANTERRE

L'AGE du 30 mars 2017 a décidé de modifier l'objet social à l'installation de câblage de réseau informatique et de télévision par câble y compris les fibres optiques. Le reste sans changement. Mention sera faite au RCS de NANTERRE.

LOTFI NOUTRI

Demeurant : 1 RUE BONNET 92110 CLICHY LA GARENNE a donné en location gérance à :

NOURI SERVICES

SASU, au capital de : 1500 EUROS euros, sise 1 RUE BONNET 92110 CLICHY LA GARENNE, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro : 827940255. Un fonds de commerce : TRANSPORT DE PERSONNES PAR TAXIS sis et exploité 1 RUE BONNET 92110 CLICHY LA GARENNE pour une durée de 1 ans, à compter du samedi 01 avril 2017, renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation.

SCI VOLTAIRE VION

SCI au capital de 76 224,51 euros
Siège social : 24 boulevard Voltaire
92600 Asnières
RCS N° : 380 178 616 de NANTERRE

L'AGE du 15/03/2017 a décidé de nommer co-gérant Monsieur Thomas BARSOUM,

demeurant 9 rue Guy Mocquet 93200 SAINT DENIS à compter du 15 avril 2017, en remplacement de Monsieur HANNA Meashael démissionnaire. Mention sera faite au RCS de NANTERRE.

D. LE COËNT - de BEAULIEU
HÔTEL DES VENTES DE SENILS
Commissaire-priseur judiciaire et habilité

Suite liquidation judiciaire, sur ordonnance du Tribunal de Commerce de Compiègne du 1^{er} Mars 2017, vente de l'entier contenu du Showroom d'UARE DESIGN

Samedi 8 avril 2017
à 10h
Le Pré St Gervais
(93310)
27 rue Danton

Vente en **live**

IMPORTANT STOCK DE MOBILIER DESIGN + 250 LOTS

Exposition sur place de 9 h à 10h

Sélar D. LE COËNT - de BEAULIEU, commissaire-priseur judiciaire | Sarl Hôtel des Ventes de Senlis, ag 2002-085
Arthur de MORAS, commissaire-priseur salarié habilité

T. 03.44.53.03.42
CONTACT@SENILSENCHERES.COM
INTERENCHERES.COM/60003

Cheliers en cinq ans seront privés de mention

d'État, les candidats recalés qui avaient fait le choix de garder leurs bonnes notes ne pourront plus y prétendre.



Un élève consulte les résultats obtenus, au lycée Georges-Brassens, à Paris.

CAROLINE BÉGIN

ÉDUCATION Les candidats au baccalauréat qui choisissent de passer l'examen en plusieurs années afin de concilier leurs études avec un travail (d'après le ministère) ont jusqu'en 2015 pu obtenir la mention. Mais le Conseil d'État, dans un décret du 26 octobre 2015, a décidé de supprimer cette mention à partir de 2016. Le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, a annoncé ce décret lors d'une conférence de presse.

« Cette décision a été prise dans le cadre de la loi de programmation relative à la République numérique », a déclaré le ministre de l'Éducation nationale, qui, en 2015, avait dé-

claré que, grâce à la mise en œuvre de ce décret, les candidats au baccalauréat qui choisissent de passer l'examen en plusieurs années afin de concilier leurs études avec un travail (d'après le ministère) ont jusqu'en 2015 pu obtenir la mention. Mais le Conseil d'État, dans un décret du 26 octobre 2015, a décidé de supprimer cette mention à partir de 2016.

« Le Conseil d'État a estimé qu'il y avait davantage de mérite à obtenir le bac en une fois qu'en plusieurs »

« Le Conseil d'État a estimé qu'il y avait davantage de mérite à obtenir le bac en une fois qu'en plusieurs », a déclaré le ministre de l'Éducation nationale, qui, en 2015, avait dé-

claré que, grâce à la mise en œuvre de ce décret, les candidats au baccalauréat qui choisissent de passer l'examen en plusieurs années afin de concilier leurs études avec un travail (d'après le ministère) ont jusqu'en 2015 pu obtenir la mention. Mais le Conseil d'État, dans un décret du 26 octobre 2015, a décidé de supprimer cette mention à partir de 2016.

« Cette décision a été prise dans le cadre de la loi de programmation relative à la République numérique », a déclaré le ministre de l'Éducation nationale, qui, en 2015, avait dé-

« Cette décision a été prise dans le cadre de la loi de programmation relative à la République numérique », a déclaré le ministre de l'Éducation nationale, qui, en 2015, avait dé-

« Cette décision a été prise dans le cadre de la loi de programmation relative à la République numérique », a déclaré le ministre de l'Éducation nationale, qui, en 2015, avait dé-

« Cette décision a été prise dans le cadre de la loi de programmation relative à la République numérique », a déclaré le ministre de l'Éducation nationale, qui, en 2015, avait dé-

Hommage au Chinois tué par la police

Des milliers de personnes se sont réunies à Paris une semaine après la mort d'un père de famille dans des circonstances controversées.

AMÉLIE LÉON

SÉCURITÉ Une foule de milliers de personnes s'est réunie à Paris une semaine après la mort d'un père de famille dans des circonstances controversées.

« Cette décision a été prise dans le cadre de la loi de programmation relative à la République numérique », a déclaré le ministre de l'Éducation nationale, qui, en 2015, avait dé-

« Cette décision a été prise dans le cadre de la loi de programmation relative à la République numérique », a déclaré le ministre de l'Éducation nationale, qui, en 2015, avait dé-

« Cette décision a été prise dans le cadre de la loi de programmation relative à la République numérique », a déclaré le ministre de l'Éducation nationale, qui, en 2015, avait dé-

« Cette décision a été prise dans le cadre de la loi de programmation relative à la République numérique », a déclaré le ministre de l'Éducation nationale, qui, en 2015, avait dé-



Une foule de personnes, autour de la Préfecture de police, ont pris part au rassemblement, dimanche, place de la République à Paris.

« Cette décision a été prise dans le cadre de la loi de programmation relative à la République numérique », a déclaré le ministre de l'Éducation nationale, qui, en 2015, avait dé-

« Cette décision a été prise dans le cadre de la loi de programmation relative à la République numérique », a déclaré le ministre de l'Éducation nationale, qui, en 2015, avait dé-

« Cette décision a été prise dans le cadre de la loi de programmation relative à la République numérique », a déclaré le ministre de l'Éducation nationale, qui, en 2015, avait dé-

« Cette décision a été prise dans le cadre de la loi de programmation relative à la République numérique », a déclaré le ministre de l'Éducation nationale, qui, en 2015, avait dé-

Le directeur des prisons jette l'éponge

Philippe Galli a remis sa démission vendredi soir, dans un contexte de crise des centres pénitentiaires.

VALÉRIE SARRIS

JURISDICTION Le directeur de l'Administration pénitentiaire, Philippe Galli, a remis sa démission vendredi, à la suite de la décision du Conseil d'État.

« Cette décision a été prise dans le cadre de la loi de programmation relative à la République numérique », a déclaré le ministre de l'Éducation nationale, qui, en 2015, avait dé-

Contexte tendu

« Cette décision a été prise dans le cadre de la loi de programmation relative à la République numérique », a déclaré le ministre de l'Éducation nationale, qui, en 2015, avait dé-

« Cette décision a été prise dans le cadre de la loi de programmation relative à la République numérique », a déclaré le ministre de l'Éducation nationale, qui, en 2015, avait dé-

« Cette décision a été prise dans le cadre de la loi de programmation relative à la République numérique », a déclaré le ministre de l'Éducation nationale, qui, en 2015, avait dé-

EN BREF

Six morts dans une collision en Seine-et-Marne

« Cette décision a été prise dans le cadre de la loi de programmation relative à la République numérique », a déclaré le ministre de l'Éducation nationale, qui, en 2015, avait dé-

Alfortville : une église touchée par un incendie

« Cette décision a été prise dans le cadre de la loi de programmation relative à la République numérique », a déclaré le ministre de l'Éducation nationale, qui, en 2015, avait dé-

Incorporation de deux adolescentes accusées de pédophilie

« Cette décision a été prise dans le cadre de la loi de programmation relative à la République numérique », a déclaré le ministre de l'Éducation nationale, qui, en 2015, avait dé-



COMMUNIQUÉ

01.49.04.01.85 - annonces@osp.fr



AVIS RENDANT PUBLIC UN PROJET

La société PSG TRAINING CENTER, Société en nom collectif au capital de 37.000,00 euros, dont le siège social se trouve à BOULOGNE-BILLANCOURT (92650), 53 Avenue Emile Zola, identifiée sous le numéro SIREN 821 789 740 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANTERRE, a décidé de saisir la Commission Nationale du Débat Public en application de l'article L.121-8 II du Code de l'environnement pour le projet suivant : réalisation du centre d'entraînement et de formation du Paris Saint-Germain sur la commune de Poissy (Yvelines). Ce projet est constitué du centre d'entraînement de l'équipe professionnelle masculine de football du Paris Saint-Germain, du centre de formation et de pré-formation de la section football, du centre d'entraînement et de formation de la section handball, d'un Stade de 5000 places et de divers équipements d'entraînement, d'hébergement et de restauration pour les joueurs et les salariés du Paris Saint-Germain. La mise en service du centre est prévue pour 2019-2020. Ce projet a pour vocation de développer un lieu équilibré et pensé dans sa globalité présentant les équipements indispensables à l'atteinte du niveau de performance visé par le Club. Au-delà d'une réalisation purement fonctionnelle et technique, le Paris Saint-Germain tient particulièrement à se donner les moyens d'impulser une dynamique positive et durable sur le territoire sur le plan social et économique, et de concevoir un projet exemplaire sur le plan environnemental. La conception du projet s'appuiera par ailleurs sur un dispositif de concertation dédié et pérenne ainsi que sur les pratiques de concertation de la commune de Poissy. Le public peut consulter le document décrivant les objectifs, les caractéristiques essentielles du projet et les modalités de concertation envisagées à ce stade sur le site internet du Paris Saint-Germain : www.psg.fr. Un site Internet afin de s'informer sur le projet et participer à la démarche de concertation est également prévu, avec une mise en ligne au plus tard le 30 juin 2017.